



## **Communiqué de presse**

### **L'Interreg Mediterranean Biodiversity Protection Community et le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos s'entendent pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique transfrontalière.**

Mardi 30 novembre 2021, à l'occasion du *side event* organisé dans le cadre du « Forum 2020 des Aires Marines Protégées en Méditerranée » à Monaco, l'Interreg Mediterranean Biodiversity Protection Community (MBPC), l'Interreg Mediterranean Joint Secretariat et le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos ont signé un Protocole d'Entente démontrant leur engagement à collaborer et à coopérer pour la protection de la biodiversité dans le Sanctuaire Pelagos. Le Sanctuaire Pelagos a été établi en 1999 pour protéger les mammifères marins et leurs habitats dans le cadre d'un accord tripartite (Accord Pelagos) unique en Méditerranée, entre les Gouvernements de France, l'Italie et de Monaco.

Sous les auspices de cet accord de collaboration, les Parties s'engagent à travailler ensemble dans le cadre du Plan de gestion et Plan d'action (2022-2027) du Sanctuaire Pelagos, qui seront adoptés lors de la prochaine Réunion des Parties à l'Accord qui se tiendra à Rome à la mi-décembre 2021. Tous les signataires du Protocole d'Entente conviennent de coopérer en partageant et en transférant leurs connaissances, outils et expertise et de mener conjointement, entre autres, des activités de *capacity building* et de recherche. La MBPC, représentant plus de 300 acteurs de la conservation de la nature travaillant dans la région Méditerranéenne, apportera en outre son soutien et son expertise par le biais de ses projets de protection de la biodiversité en cours, notamment dans les domaines de la mise en oeuvre du Plan de gestion et Plan d'action de l'Accord Pelagos, de la mise en réseau et du renforcement des capacités.

Signant au nom de la MBPC, Mme Dania Abdul Malak, Directrice de l'ETC-UMA et coordinatrice de la communauté MBPC, a indiqué que « *l'une des forces de ce protocole est que ce sanctuaire marin exceptionnel peut désormais s'appuyer sur les leçons déjà apprises et l'expertise déjà développée au sein des dix-sept projets de conservation, l'expérience de 73 Aires Marines Protégées et au sein de la gamme d'institutions qui composent la MBPC* ».

La signature du Protocole d'Entente a été suivie et saluée par les participants à l'événement, représentant un large éventail de parties prenantes gouvernementales et non-gouvernementales activement engagées dans la conservation marine et les Aires Marines Protégées de la région, ainsi qu'un certain nombre de projets et partenaires de la MBPC.

Le Protocole d'Entente a été signé pour une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement. Mme Francesca Marcato, représentant l'*Interreg MED Joint Secretariat*, s'est dite « *fière d'annoncer notre soutien à cette initiative importante, en particulier à un moment comme aujourd'hui, où il existe un désir pour les organisations internationales de coordonner leurs efforts et de coopérer dans le but d'améliorer la durabilité environnementale et économique* ».

En clôture de la soirée, Mme Costanza Favilli, Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos, a déclaré que « *la réussite de cette collaboration est le premier pas vers un partenariat long et significatif qui nous aidera à atteindre notre but ultime de protection des mammifères marins en Méditerranée* ».

**Pour plus d'informations :**

Costanza Favilli, Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos, +377 92 16 11 55  
[secretariat@pelagos-sanctuary.org](mailto:secretariat@pelagos-sanctuary.org)

Sonsoles San Roman, ETC-UMA/MBPC, [sonsolessanroman@uma.es](mailto:sonsolessanroman@uma.es)

**Note aux rédacteurs :**

À propos de l'Accord Pelagos :

Signé à Rome le 25 novembre 1999 et entré en vigueur le 21 février 2002, l'Accord Pelagos relatif à la création d'un Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée est un outil de gouvernance trilatéral qui promeut des initiatives conjointes et coordonnées pour la protection des mammifères marins et la préservation de leur habitat contre toute source de perturbation (ex : pollution, bruit, captures accidentelles et blessures, dérangement, etc.), dans une aire caractérisée par une biodiversité exceptionnelle. Dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> Réunion des Parties qui se tiendra à Rome les 15 et 16 décembre 2021, les Parties à l'Accord Pelagos adopteront notamment le nouveau Plan de gestion et Plan d'action (2022-2027), documents guidant les actions à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs de l'Accord, notamment par la collaboration avec les parties prenantes.

À propos de la *Mediterranean Biodiversity Protection Community* :

Réunissant acteurs publics et privés clé, l'*Interreg Biodiversity Protection Community*, cofinancée par Interreg MED est un réseau d'acteurs de la préservation de la nature travaillant pour intégrer les efforts de gestion en faveur de la durabilité et accroître l'impact des projets de protection de la biodiversité vers des objectifs stratégiques communs identifiés. Le projet PANACeA (son initiative précédente, mise en oeuvre entre 2016 et 2019) et le projet *Mediterranean Biodiversity Protection Community* (2019-2022) visent à faire progresser les efforts de mise en réseau et de gestion au sein et en dehors des aires protégées (AP) et ainsi à améliorer la préservation et la gestion de la nature dans la région. Les partenaires des 17 projets engagés, y compris ceux finalisés en 2019, cherchent des moyens de renforcer la mise en réseau et les liens entre les institutions communautaires et

de mettre en action la Déclaration méditerranéenne sur les approches écosystémiques pour une protection efficace de la biodiversité en Méditerranée.

**Date et lieu du Forum AMP** : 28 Novembre –1er Décembre 2021, Monaco  
Musée Océanographique de Monaco and Hôtel Novotel

**Site web du Forum** : [www.medmpaforum.org](http://www.medmpaforum.org)

### **Informations complémentaires**

Exemples de sujets abordés lors du Forum :

- les AMP à Monaco, la gestion réussie de la pêche artisanale, le rôle des AMP dans l'adaptation au changement climatique, les bénéfices socio-économiques des AMP, la Croissance Bleue et la Planification de l'Espace Maritime, le tourisme durable dans les AMP, le financement durable des AMP.

[Moments forts du programme](#) – aperçu de toutes les sessions programmées pendant le Forum

[Programme détaillé](#) - détails sur toutes les sessions avec les intervenants et les résumés des discours